

leur contexte le plus large.

Nous sommes venus à Bucarest en nous rendant pleinement compte que la Conférence devra, dans une brève période de deux semaines, aborder des questions fondamentales touchant aux rapports qui existent entre la population et le développement, les ressources naturelles, l'environnement et la famille. Nous espérons que nos discussions nous aideront en fin de compte à élaborer des politiques nationales efficaces.

Position du Canada

Le Canada accorde une importance primordiale à certains aspects des points à l'ordre du jour. Dans notre esprit, les facteurs démographiques sont étroitement reliés aux autres aspects du processus de développement, et les mesures aptes à influencer et à modifier les tendances démographiques doivent s'étendre au besoin aux changements d'ordre structurel et institutionnel.

Jusqu'à maintenant, notre programme d'aide dans le domaine de la population a été presque exclusivement réalisé par l'entremise d'agences multilatérales. Bien que nous n'ayons pas été actifs sur le plan bilatéral, nous sommes maintenant disposés à examiner avec les parties intéressées la possibilité d'une action accrue dans ce domaine.

Le Canada estime qu'il y a des limites aux taux d'exploitation des ressources de la terre, à la capacité de la biosphère d'absorber la pollution et à la capacité globale de maintenir la vie humaine. Nous reconnaissons la nécessité de développer un sens aigu de la responsabilité en vue de conserver les ressources du globe. Nous considérons par conséquent que les pays, notamment les pays industrialisés, devraient examiner leur régime de production et de consommation dans le but d'encourager des modes d'utilisation plus efficaces. De plus, nous pensons qu'une coopération sincère s'impose en vue d'abattre les obstacles d'ordre institutionnel, politique et socio-économique qui entravent le développement des ressources humaines et naturelles du pays.

Le Canada reconnaît aussi l'importance que revêt la promotion des droits de l'homme dans la formulation des politiques démographiques, notamment la préservation de la liberté de choix individuelle en matière de fécondité. Nous estimons qu'il faudrait mettre l'accent sur les mesures destinées à rehausser la condition de la femme, comme fin souhaitable en soi tout aussi bien que comme élément majeur relié aux tendances démographiques et au développement.